

# PERDELLE

---

C O N C E P T E U R   D E   S I M P L I C I T É

SASU PERDELLE

## Rapport VSME

Rapport de durabilité volontaire élaboré selon la Norme volontaire d'information en matière de durabilité pour les PME non cotées (VSME) élaborée par l'EFRAG.

Période de reporting : 01/07/2024-30/06/2025

14/11/2025

## Table des matières

Introduction.....	3
Modèle économique et durabilité .....	4
Structure du rapport .....	5
1 — Informations générales.....	6
B1 base pour la préparation.....	6
B1-01 : Choix du module .....	6
B1-02 : Informations omises .....	6
B1-03 : Périmètre du rapport : .....	7
B1-04 : Filiales incluses dans le rapport : .....	7
B1-05 à B1-11 : Informations juridiques .....	8
B1-12 : Description des labels ou certifications liés à la durabilité obtenus (y compris, le cas échéant, les émetteurs de la certification ou du label, la date et la note de notation) .....	8
B2 Pratiques, politiques et initiatives futures pour la transition vers une économie plus durable....	9
B2-01 à B2-03 : Pratiques, politiques et initiatives futures.....	9
B2-04 : Participation effective des travailleurs, des usagers ou d'autres parties ou communautés intéressées à la gouvernance .....	10
2 — Informations environnementales .....	11
B3 Énergies et émissions de gaz à effet de serre .....	11
B3-01 : énergie .....	11
B3-02 : émissions de gaz à effet de serre des opérations .....	11
B4 Pollution de l'eau, de l'air et du sol.....	15
B4-01 : quantité d'émissions de polluants .....	15
B4-02 : Moyens d'émission des polluants .....	15
B5 Biodiversité.....	15
B5-01 : nombre de sites concernés .....	15
B5-02 : superficie totale des sites concernés .....	15
B5-03 : nom des zones sensibles .....	15
B5-04: localisation par rapport à la zone sensible .....	16
B5-05 : utilisation totale des terres.....	16
B5-06 : superficie scellée.....	16
B5-07 : superficie orientée sur la nature.....	17
B5-08 : zone orientée vers la nature hors site .....	17
B6 – Gestion de l'eau.....	17
B6-01 : prélèvement total d'eau .....	17
B6-02: eau prélevée en zones de stress hydrique.....	18

B6-03 : consommation d'eau .....	18
B6-04: consommation en zones de stress hydrique .....	18
B7- Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets .....	19
B7-01 et B7-02 : économie circulaire .....	19
B7-03 à B7-06 : Déchets .....	19
3- informations sociales .....	20
B8 Main d'œuvre : caractéristiques générales.....	21
B9 – Effectifs : santé et sécurité .....	21
B10 Main d'œuvre : rémunération, négociations collectives et formation .....	21
4-Informations de gouvernance.....	22
B11 Condamnations et amendes pour corruption.....	22
B11-01 et B11-02 : Condamnation et amendes pour corruption .....	22
Conclusion .....	23
Annexe 1 – informations carbone .....	24

## Introduction

L'exercice 2025 marque une étape importante pour PERDELLE. Pour la première fois, l'entreprise formalise son engagement en matière de durabilité au travers d'un **rapport établi selon la norme VSME** (Voluntary Sustainability Reporting Standard for non-listed SMEs). Cette démarche volontaire traduit la volonté d'apporter à ses partenaires—clients industriels, distributeurs, acteurs publics—une information transparente, structurée et proportionnée à la taille de l'entreprise.

Au cours de l'année, PERDELLE a également réalisé son **premier Bilan Carbone® complet**, couvrant l'ensemble des émissions directes et indirectes de l'activité. Ce travail constitue la base de l'ensemble des indicateurs environnementaux présentés dans ce rapport et offre une vision précise des impacts clés du modèle d'affaires, fortement externalisé mais ancré dans un savoir-faire industriel local.

L'entreprise s'appuie sur un modèle compact, sans salarié hormis son président, et collabore avec des partenaires spécialisés pour l'assemblage de ses produits, notamment des structures d'insertion, qui contribuent à une dynamique sociale locale positive.

En publiant ce rapport, PERDELLE souhaite poser les fondations d'une trajectoire de progrès réaliste :

- mieux mesurer ses impacts,
- structurer un dialogue cohérent avec ses clients et fournisseurs,
- et intégrer progressivement les enjeux environnementaux et sociaux dans son développement.

Cette première édition constitue un point de départ. Elle reflète l'état actuel de l'entreprise et ouvre la voie à une amélioration continue, fidèle aux valeurs de fonctionnalité, de sobriété et de responsabilité qui guident PERDELLE depuis sa création.

Ce rapport, ainsi que le Bilan Carbone® ont été réalisé par le [cabinet d'expertise comptable LITA](#), sous la supervision de Jean-Louis Lacoste, expert-comptable.

## Modèle économique et durabilité

PERDELLE conçoit et commercialise des supports ergonomiques destinés à améliorer le confort d'usage et la mobilité des objets au quotidien. Son modèle économique repose sur une structure volontairement légère : un pilotage interne assuré par son président et une production largement externalisée auprès de partenaires spécialisés, notamment des structures d'insertion pour certaines étapes d'assemblage.

Ce modèle présente deux caractéristiques essentielles du point de vue de la durabilité :

### 1. Une empreinte interne très limitée

L'entreprise ne dispose ni d'atelier industriel lourd, ni de chaîne de transformation interne. Ses impacts directs — énergie, eau, déchets, occupation des sols — sont donc particulièrement faibles. Cette configuration se reflète dans les indicateurs des sections B3, B5, B6 et B7 :

- consommation d'énergie marginale,
- absence d'émissions directes significatives,
- très faible production de déchets,
- empreinte foncière quasi nulle (31 m<sup>2</sup> entièrement scellés).

### 2. Des impacts majoritairement situés dans la chaîne de valeur

La fabrication, la découpe et une partie du montage étant confiées à des prestataires externes, l'essentiel de l'empreinte carbone se situe en amont, dans les achats de services et de matériaux. Cette réalité est confirmée par le Bilan Carbone® : plus de 95 % des émissions de PERDELLE proviennent du Scope 3.

Cette dépendance aux partenaires industriels oriente naturellement les leviers de progrès vers :

- l'optimisation des matériaux utilisés (acier, aluminium, bois),
- le dialogue avec les fournisseurs,
- l'organisation logistique,
- et la conception même des produits.

Ce fonctionnement influence également les aspects sociaux : l'entreprise n'ayant pas de salariés, les sections B8 à B10 sont non applicables, mais le recours à des acteurs de l'insertion constitue un engagement social indirect valorisant du territoire.

Ainsi, le modèle économique de PERDELLE, basé sur une structure interne minimaliste et une production externalisée, façonne directement la nature et la répartition de ses impacts de durabilité. Cette compréhension est essentielle pour lire le rapport VSME et orienter les futures actions d'amélioration.

# Structure du rapport

Ce rapport est structuré conformément au **module de base de la norme VSME**, qui organise les informations de durabilité en quatre grandes catégories : informations générales, environnementales, sociales et de gouvernance.

Chaque partie reprend les exigences de la norme et les associe aux données réelles de PERDELLE pour l'exercice 2025.

La présentation suit l'ordre officiel des paragraphes du standard :

## Informations générales (B1 et B2)

- paramètres de préparation, périmètre, informations juridiques, éventuelles omissions,
- pratiques et politiques existantes ou futures en matière de durabilité.

## Informations environnementales (B3 à B7)

- énergie et émissions de GES,
- pollution,
- biodiversité,
- gestion de l'eau,
- ressources, économie circulaire et déchets.

Ces éléments s'appuient sur les résultats du **Bilan Carbone® 2025**, qui constitue la base méthodologique du rapport.

## Informations sociales (B8 à B10)

- caractéristiques de la main-d'œuvre, santé-sécurité, conditions de travail.  
**PERDELLE ne comptant aucun salarié**, l'ensemble des exigences des sections **B8, B9 et B10 est non applicable**.

Le rapport mentionne néanmoins l'existence de **prestataires d'insertion** contribuant à l'assemblage, illustrant un engagement social indirect au sein de la chaîne de valeur.

## Informations de gouvernance (B11)

- transparence sur les éventuelles condamnations liées à la corruption,

Enfin, une **annexe carbone** présente les données détaillées du Bilan Carbone®, y compris les empreintes unitaires des produits et les facteurs d'émission utilisés.

Cette structure reflète la volonté de PERDELLE de respecter rigoureusement les exigences du standard VSME tout en offrant une lecture simple, cohérente et proportionnée à la taille de l'entreprise.

# 1 — Informations générales

## B1 base pour la préparation

### B1-01 : Choix du module

#### §24(a)

Dans le cadre de la préparation de ce rapport de durabilité, Perdelle a procédé au choix requis par la norme VSME concernant le périmètre d'application.

**L'entreprise a retenu l'OPTION A : application du Module de base uniquement.**

Ce choix reflète la volonté de l'entreprise de structurer un premier reporting de durabilité proportionné à sa taille, à la simplicité de son organisation et au volume de données actuellement disponibles. L'OPTION A permet d'établir un socle clair, fiable et compréhensible, tout en répondant aux attentes essentielles de ses partenaires commerciaux.

Perdelle se réserve la possibilité d'intégrer ultérieurement les éléments du Module complet (OPTION B) lorsque l'évolution de ses activités, de ses engagements ou de ses attentes externes le rendra pertinent.

### B1-02 : Informations omises

#### §24(b)

Dans le cadre de ce rapport, Perdelle a évalué la sensibilité de certaines données, conformément au paragraphe 19 de la norme VSME relatif aux informations classifiées ou sensibles. Deux éléments ont été volontairement omis :

#### 1. Le chiffre d'affaires et bilan de l'entreprise

Point de données concerné : **§24(e)(iv)** (chiffre d'affaires en euros) et **§24(e)(v)**. Cette information est considérée comme sensible compte tenu de la taille de Perdelle et de la nature concurrentielle de son activité. Sa publication pourrait révéler des éléments stratégiques ou commerciaux non souhaités.

Le total du bilan est aussi considéré comme une information sensible.

#### 2. L'intensité des émissions de GES rapportée au chiffre d'affaires

Point de données concerné : **Exigence B3 - §31 – Intensité GES (tCO<sub>2</sub>e / € de CA)**, qui impose de calculer l'intensité en divisant les émissions totales par le CA publié au **§24(e)(iv)**.

Cette métrique ne peut être publiée sans communiquer le chiffre d'affaires, et elle soulève mécaniquement les mêmes enjeux de confidentialité.

#### Information fournie en substitution

Afin de maintenir un niveau élevé de transparence environnementale malgré ces omissions, Perdelle fournit en alternative **un indicateur plus pertinent et moins sensible pour son modèle économique** :

## **Le poids carbone par produit, calculé via un bilan carbone analytique complet**

Cette approche permet :

- de refléter la réalité industrielle de Perdelle (modèle « produit » et non « chiffre d'affaires »),
- d'offrir aux partenaires commerciaux une donnée exploitable et comparable,
- d'éviter la divulgation d'informations financières sensibles,
- et d'encourager une vision bas-carbone centrée sur les **flux physiques**, cohérente avec les bonnes pratiques climat.

Chaque modèle de dispositif perdelle (Néo, Swan, Taya) dispose ainsi d'une **empreinte carbone unitaire** mesurée (kgCO<sub>2</sub>e / unité), issue du bilan carbone analytique réalisé selon la méthodologie Bilan Carbone®.

### **B1-03 : Périmètre du rapport :**

**§24(c)**

*(Conforme au Module de base – Informations générales)*

Conformément aux paragraphes **§24(c)** de la norme VSME, le présent rapport de durabilité est établi **sur une base individuelle**. Il couvre exclusivement les activités propres de PERDELLE, sans intégration d'autres entités juridiques ou opérationnelles.

PERDELLE **ne détient aucune filiale** au sens de la norme et n'est pas à la tête d'un groupe. En conséquence, aucun périmètre consolidé n'est requis et aucune liste de sociétés contrôlées n'a à être fournie.

### **B1-04 : Filiales incluses dans le rapport :**

**§24(d)**

*Non applicable*

B1-05 à B1-11 : Informations juridiques

§24(e)

<b>B1-05</b> : Forme juridique de l'entreprise	§24(e)(i)	SASU
<b>B1-06</b> : Code(s) de classification sectorielle NACE	§24(e)(ii)	7112B
<b>B1-07</b> : Bilan	§24(e)(iii)	Information confidentielle
<b>B1-08</b> : Chiffre d'affaires	§24(e)(iv)	Information confidentielle
<b>B1-09</b> : Nombre d'employés en effectif ou équivalent temps plein	§24(e)(v)	0
<b>B1-10</b> : Pays des opérations principales et emplacement des actifs importants	§24(e)(vi)	France, 4 chemin de Palente, 25000 Besançon
<b>B1-11</b> : Géolocalisation des sites détenus, loués ou géré	§24(e)(vii)	4 chemin de Palente, 25000 Besançon

B1-12 : Description des labels ou certifications liés à la durabilité obtenus (y compris, le cas échéant, les émetteurs de la certification ou du label, la date et la note de notation)

§25

*Non applicable*

## B2 Pratiques, politiques et initiatives futures pour la transition vers une économie plus durable

### B2-01 à B2-03 : Pratiques, politiques et initiatives futures

§26

Enjeu de durabilité	Une politique ou pratique existe ?	Disponible publiquement ?	Objectifs définis ?
Changement climatique	Oui	Non	Non
Pollution	Non	Non	Non
Eau	Non	Non	Non
Biodiversité	Non	Non	Non
Économie circulaire et déchets	Non	Non	Non
Employés	Non	Non	Non
Employés dans la chaîne de valeur	Non	Non	Non
Communautés affectées	Non	Non	Non
Clients et consommateurs	Non	Non	Non
Conduite d'activité	Oui	Non	Non

Bien que PERDELLE ne dispose pas encore de politiques formalisées en matière de durabilité, l'entreprise a engagé une réflexion progressive pour structurer sa démarche. À ce stade, trois axes d'intention se dessinent :

#### 1. Amélioration de la connaissance des flux de matières

Le Bilan Carbone® a mis en évidence l'importance des intrants (acier, aluminium, bois). PERDELLE prévoit d'identifier des pistes d'optimisation matière, notamment par la réduction des chutes et le choix de matériaux à moindre impact environnemental.

#### 2. Structuration progressive d'une démarche de durabilité

Sur la base de ce premier rapport VSME, l'entreprise souhaite structurer progressivement une approche proportionnée : meilleure traçabilité, suivi régulier de quelques indicateurs clés et amélioration continue.

Ces intentions constituent un premier socle réaliste pour une entreprise de taille réduite, conforme à l'esprit de proportionnalité de la norme VSME.

B2-04 : Participation effective des travailleurs, des usagers ou d'autres parties ou communautés intéressées à la gouvernance

§26

*Non applicable*

## 2 — Informations environnementales

### B3 Énergies et émissions de gaz à effet de serre

Les données ci-dessous présentent les résultats de la mesure des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique de PERDELLE conformément aux exigences B3 de la norme VSME.

#### B3-01 : énergie

§29

Source d'énergie	Renouvelable	Non-renouvelable	Total
Électricité	0	0.684 MWh	0.684 MWh
Combustible	0	1.972 MWh	1.972 MWh
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>2.656 MWh</b>	<b>2.656 MWh</b>

#### B3-02 : émissions de gaz à effet de serre des opérations

§30, 31 50-53

Indicateur	Valeur
Émissions globales (tCO <sub>2</sub> e)	24,74 tCO <sub>2</sub> e
Scope 1 (tCO <sub>2</sub> e)	0.6 tCO <sub>2</sub> e
Scope 2 (tCO <sub>2</sub> e)	0.04 tCO <sub>2</sub> e
Scope 3 (tCO <sub>2</sub> e)	24.1 tCO <sub>2</sub> e
B4-03 Intensité des émissions (tCO <sub>2</sub> e/k€)	Information confidentielle

#### Informations fournies en complément :

En 2025, PERDELLE a réalisé son premier **Bilan Carbone® complet**, couvrant l'ensemble des émissions directes et indirectes de l'entreprise (Scopes 1, 2 et 3) sur la période **juillet 2024 – juin 2025**. Cette démarche constitue une étape structurante : elle dote l'entreprise d'une

vision précise et chiffrée de son impact climatique et fournit la base méthodologique des indicateurs demandés par la norme VSME.

Le bilan met en évidence une empreinte carbone totale de **24,7 tCO<sub>2</sub>e**, caractéristique d'une activité industrielle légère mais fortement externalisée.

Les émissions directes et énergétiques sont très limitées :

- **0,6 tCO<sub>2</sub>e** proviennent des combustibles et carburants (Scope 1),
- **0,04 tCO<sub>2</sub>e** de l'électricité consommée (Scope 2),
- soit **2 % du total** seulement.

La consommation d'énergie est faible et représente **2,656 MWh**, exclusivement issue de sources non renouvelables. Les locaux de Besançon, de taille contenue et partagés, contribuent à ce faible niveau d'émission.

Bien que PERDELLE ne dispose pas de salariés et que la majorité de ses impacts provienne du Scope 3 amont, certaines pratiques internes contribuent également à limiter l'empreinte carbone de l'entreprise.

Le dirigeant :

- effectue ses déplacements quotidiens **en trottinette électrique**,
- priviliege **le train** pour les rendez-vous professionnels longue distance,
- et recourt à la **location ponctuelle de voiture** plutôt qu'à la possession d'un véhicule d'entreprise en l'absence de véhicule personnel détenu par le dirigeant.

Ces choix individuels, cohérents avec la taille de l'entreprise, contribuent à maintenir les émissions directes et celles liées à la mobilité professionnelle à un niveau très faible.

L'impact climatique de PERDELLE provient donc très majoritairement du **Scope 3**, qui représente **97 %** des émissions totales.

Les principaux postes identifiés sont :

- **les achats de services** (56 %) : découpe, usinage, maintenance, transport, entreposage, prestations professionnelles ;
- **les intrants matières** (35 %) : principalement l'acier, le plastique, le caoutchouc et, selon les modèles, l'aluminium et le bois.

Cette configuration est typique d'un modèle d'affaires externalisé : faible empreinte énergétique interne, forte dépendance aux pratiques des fournisseurs.

### Empreinte carbone unitaire (hors charges carbone indirectes)

Modèle	Empreinte carbone unitaire ( <i>hors charges indirectes</i> )	Matière dominante	Particularités clés
<b>Dispositif Perdelle Néo</b>	<b>12,27 kgCO<sub>2</sub>e / unité</b>	Acier	Structure 100 % acier ; forte densité et robustesse ;
<b>Dispositif Perdelle Swan</b>	<b>13,75 kgCO<sub>2</sub>e / unité</b>	Acier + Aluminium	Présence d'aluminium ( $\approx 7,8$ kgCO <sub>2</sub> e/kg) augmentant l'empreinte.
<b>Dispositif Perdelle Taya</b>	<b>6,54 kgCO<sub>2</sub>e / unité</b>	Acier + Bois	Modèle le plus sobre ; structure allégée ; inclusion de bois de hêtre à faible intensité carbone.

### Empreinte carbone unitaire (avec charges carbone indirectes)

Modèle	Empreinte carbone unitaire ( <i>avec charges indirectes</i> )	Amplitude d'impact	Lecture
<b>Dispositif Perdelle Néo</b>	<b>37,54 kgCO<sub>2</sub>e / unité</b>	x3,1 → par rapport au direct	Les services externalisés et l'énergie amont pèsent fortement (usine, découpe, logistique).
<b>Dispositif Perdelle Swan</b>	<b>39,02 kgCO<sub>2</sub>e / unité</b>	x2,8 → par rapport au direct	L'aluminium + les charges indirectes renforcent l'empreinte globale.
<b>Dispositif Perdelle Taya</b>	<b>31,81 kgCO<sub>2</sub>e / unité</b>	x4,9 → par rapport au direct	Malgré une structure plus sobre, les charges indirectes représentent la majorité du total.

L'analyse unitaire, réalisée à la fois *hors* et *avec* charges carbone indirectes, met en lumière deux réalités complémentaires.

**1. Hors charges indirectes**, la structure même du produit explique l'essentiel de l'empreinte :

- acier → masse critique d'impact pour Néo et Swan,
- bois → avantage déterminant pour Taya.

**2. Une fois intégrées les charges indirectes** (prestations, externalisation, logistique, fonctionnement du site), l'empreinte totale augmente fortement :

- le dispositif Néo atteint **37,54 kgCO<sub>2</sub>e**,
- le dispositif Swan **39,02 kgCO<sub>2</sub>e**,
- le dispositif Taya **31,81 kgCO<sub>2</sub>e**.

Cette lecture confirme que le modèle PERDELLE est très dépendant du Scope 3, et que la maîtrise carbone passera autant (voire davantage) par les **fournisseurs, la sous-traitance, la logistique**, que par l'optimisation des matériaux.

Cette dépendance structurelle à la chaîne de valeur amont constitue l'élément central de la stratégie environnementale de l'entreprise.

Trois leviers d'action émergent naturellement :

**1. Optimisation des matières premières**

- réduire l'intensité carbone des aciers et aluminiums utilisés (taux de recyclé, substitutions),
- poursuivre l'intégration de matériaux plus sobres comme le bois.

**2. Travail avec les fournisseurs**

- encourager l'adoption de processus plus sobres dans les ateliers partenaires,
- échanger sur des options logistiques moins carbonées lorsque possible.

**3. Éco-conception produit**

- allègement des composants,
- meilleure stabilité des structures pour limiter les besoins de reprise,
- prolongation de la durée de vie et réparabilité simple.

Ce positionnement stratégique donne du sens aux indicateurs pris individuellement et met en lumière les marges de progrès réelles de PERDELLE.

## B4 Pollution de l'eau, de l'air et du sol

B4-01 : quantité d'émissions de polluants

§32

*Non applicable*

B4-02 : Moyens d'émission des polluants

§32

*Non applicable*

## B5 Biodiversité

B5-01 : nombre de sites concernés

§33

Conformément au §33 de la norme VSME relatif à l'identification des sites situés à l'intérieur ou à proximité d'une **zone sensible du point de vue de la biodiversité**, PERDELLE déclare que **son unique site** (4 chemin de Palente, 25000 Besançon) **n'est concerné par aucune zone sensible** identifiée.

Aucun des actifs détenus, loués ou exploités par l'entreprise ne se situe dans le périmètre :

- d'un site protégé,
- d'une zone Natura 2000,
- d'une aire à forte valeur écologique,
- ou de toute zone désignée par une autorité compétente comme présentant une sensibilité particulière pour la biodiversité.

En conséquence, **le nombre de sites concernés est de : 0, et la superficie correspondante est de : 0 hectare.**

B5-02 : superficie totale des sites concernés

§33

*Non applicable*

B5-03 : nom des zones sensibles

§33

*Non applicable*

## B5-04: localisation par rapport à la zone sensible

### §33

*Non applicable*

## B5-05 : utilisation totale des terres

### §34

Conformément au **§34** de la norme VSME relatif à l'**utilisation totale des terres**, PERDELLE déclare disposer d'une surface opérationnelle très réduite.

L'entreprise occupe un **local de 31 m<sup>2</sup>**, situé à son adresse principale (4 chemin de Palente, 25000 Besançon).

Cette surface correspond à l'**intégralité de l'emprise foncière qu'elle utilise directement** pour ses activités internes (petit atelier, zone de préparation, espace administratif). PERDELLE ne possède ni entrepôt, ni zone extérieure, ni terrain naturel associé.

L'espace utilisé est **entièrement artificialisé et imperméabilisé**, sans aucune présence de surfaces végétalisées ou naturelles.

Ainsi, pour l'exercice :

- **Utilisation totale des terres : 0,0031 ha (31 m<sup>2</sup>)**
- **Surface imperméabilisée : 100 %**

Cette très faible empreinte foncière reflète la nature de l'activité de PERDELLE : une production légère, largement externalisée, et un modèle nécessitant très peu d'espace physique.

## B5-06 : superficie scellée

### §34

Conformément au **§34** de la norme VSME, PERDELLE déclare la superficie de sols **scellés** occupés par ses activités, c'est-à-dire la surface constituée exclusivement de bâtiments ou d'aménagements imperméables.

L'entreprise exploite un **local unique de 31 m<sup>2</sup>**, entièrement situé dans une zone bâtie et ne comprenant **aucune surface non imperméabilisée**. Il n'existe ni parking extérieur dédié, ni voie interne, ni aire non bâtie rattachée à l'entreprise.

Ainsi, pour l'exercice considéré :

- **Superficie scellée : 0,0031 ha (soit 31 m<sup>2</sup>)**
- **Part imperméabilisée : 100 %**

Cette valeur reflète la nature des opérations de PERDELLE, dont l'activité repose sur un atelier compact et une organisation principalement externalisée, entraînant une très faible empreinte foncière.

## B5-07 : superficie orientée sur la nature

### §34

Conformément au **§34** de la norme VSME, PERDELLE doit indiquer la superficie de terrains **orientés sur la nature**, c'est-à-dire les surfaces dédiées aux espaces verts, à la biodiversité ou à des aménagements naturels.

L'entreprise n'occupe qu'un **local de 31 m<sup>2</sup>**, entièrement installé dans un bâtiment partagé et **totalement imperméabilisé**. Aucun espace vert, aucune zone végétalisée, aucun aménagement naturel ou surface à vocation écologique n'est rattaché au site exploité.

Ainsi, pour l'exercice considéré :

- **Superficie orientée sur la nature : 0 ha**

Cette valeur reflète la réalité de l'activité de PERDELLE, dont l'implantation repose sur un atelier compact en milieu urbain et une production largement externalisée, impliquant une empreinte foncière naturelle nulle.

## B5-08 : zone orientée vers la nature hors site

### §34

Conformément au **§34** de la norme VSME, PERDELLE doit indiquer l'existence éventuelle de **zones orientées vers la nature situées hors du site principal**, c'est-à-dire des espaces naturels, des surfaces végétalisées ou des zones à vocation écologique appartenant à l'entreprise ou gérées pour son compte en dehors de son implantation opérationnelle.

PERDELLE **ne possède ni n'exploite aucune zone orientée vers la nature hors site**. Aucun terrain externe, jardin, espace vert, zone boisée, parcelle agricole ou espace aménagé pour la biodiversité n'est associé à ses activités.

Ainsi, pour l'exercice :

- **Zone orientée vers la nature hors site : 0 ha**

Cette absence est cohérente avec la structure de l'entreprise, dont le modèle repose sur un atelier compact de 31 m<sup>2</sup>, sans infrastructures foncières complémentaires.

## B6 – Gestion de l'eau

### B6-01 : prélèvement total d'eau

#### §35

Conformément au **§35** de la norme VSME, PERDELLE déclare l'ensemble des **prélèvements d'eau** réalisés pour ses activités, toutes sources confondues (réseau public, captage direct, puits, autres apports).

Les compteurs d'eau du site ont été **relevés spécifiquement pour l'exercice**, confirmant que l'activité de l'entreprise — essentiellement administrative, d'assemblage léger et de stockage — nécessite **un usage extrêmement limité de la ressource**. Aucune opération industrielle,

aucun procédé humide, aucun refroidissement ou lavage ne consomme d'eau de manière significative.

Les relevés montrent une consommation **inférieure à 1 m<sup>3</sup> sur l'ensemble de la période**.

Ainsi, pour l'exercice considéré :

- **Prélèvement total d'eau : < 1 m<sup>3</sup>**

Cette valeur reflète la nature faiblement consommatrice en eau du modèle PERDELLE, dont l'empreinte hydrique est marginale et strictement liée aux usages sanitaires du personnel.

B6-02: eau prélevée en zones de stress hydrique

§34

*Non applicable*

B6-03 : consommation d'eau

§34

*Non applicable*

B6-04: consommation en zones de stress hydrique

§34

*Non applicable*

## B7- Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets

### B7-01 et B7-02 : économie circulaire

§34

Conformément au **§34** de la norme VSME, PERDELLE indique si des **principes d'économie circulaire** sont appliqués dans ses opérations (réemploi, recyclage interne, conception circulaire, boucles matière, etc.).

À ce stade :

- **Les produits pour durer « à vie », ce qui participe grandement à limiter les déchets.**

Ainsi, pour l'exercice :

- **Application de pratiques d'économie circulaire : Non**

### B7-03 à B7-06 : Déchets

§38

Conformément au **§38** de la norme VSME, PERDELLE déclare les volumes de déchets générés au cours de l'exercice.

L'activité de l'entreprise — assemblage léger, préparation de commandes et fonctions administratives — ne produit que des quantités très limitées de déchets.

Les flux observés proviennent principalement :

- des **emballages** (carton, films plastiques),
- de **petits rebuts non dangereux** liés à l'assemblage,
- et des **déchets banals de bureau**.

L'ensemble représente un volume **inférieur à 1 tonne** sur l'exercice. Aucun **déchet dangereux** n'a été généré. Tous les flux sont évacués via des filières classiques de déchets non dangereux (DIB) conformément aux pratiques locales.

Ainsi, pour la période :

- **Total déchets générés : < 1 tonne avec moins d'un 1kg de carton par semaine**
- **Déchets dangereux : 0**
- **Nature des flux : exclusivement déchets non dangereux issus d'activités légères**

Ces éléments reflètent le caractère faiblement générateur de déchets de PERDELLE et son organisation fondée sur une production externalisée.

Type de déchet	Quantité totale	Quantité recyclée ou réutilisée	Quantité détruite
<b>Non dangereux (total)</b>	<1T	<1T	<1T
- Métaux (copeaux, chutes)	<1T	<1T	<1T
- Plastiques industriels	<1T	<1T	<1T
- Déchets d'emballages	<1T	<1T	<1T
- Bois (palettes, cales...)	<1T	<1T	<1T
- Déchets non triés	<1T	<1T	<1T
<b>Dangereux (total)</b>	0	0	0
- Huiles	0	0	0
- Aérosols	0	0	0
- Solvants / Dégraissants	0	0	0
- Peintures et vernis	0	0	0
<b>Total général</b>	<1T	<1T	<1T

Bien que la quantité totale de déchets générés soit inférieure à une tonne, l'entreprise engage une démarche simple et proportionnée pour améliorer la gestion de ses flux : le tri systématique.

- **Trier systématiquement les déchets d'emballage** (carton, plastiques, cales bois) pour améliorer le taux de recyclage dans les filières locales ;
- **Réduire progressivement les emballages à usage unique** lors de la préparation des commandes et des expéditions chez les sous-traitants.

Ces actions constituent des objectifs réalisables pour une structure de petite taille et permettent d'initier une dynamique d'amélioration continue sans complexifier les opérations.

### 3- informations sociales

§39 à §42

La société PERDELLE ne compte **aucun salarié** au cours de l'exercice. L'ensemble des activités opérationnelles repose sur un modèle très léger en interne : l'entreprise est dirigée par son président, **Monsieur Fabrice Frérot**, qui assure seul les fonctions stratégiques, administratives et commerciales.

La fabrication et l'assemblage des produits sont quant à eux **majoritairement externalisés** auprès de prestataires spécialisés.

Une partie de ces opérations est confiée à des **structures d'insertion**, qui jouent un rôle important dans la chaîne de production de PERDELLE.

- PERDELLE collabore avec des **prestashopes d'insertion**,
- ces acteurs ont un **rôle social fort**,
- leur contribution est significative dans l'assemblage des produits.

PERDELLE assume volontairement ce choix comme un **engagement social indirect**, même si l'entreprise ne dispose pas de salariés internes.

Ce modèle externalisé implique donc :

- **Aucune donnée interne de main-d'œuvre** au sens des indicateurs B8 à B10 ;
- **Aucun accident du travail**, aucune absence, aucun indicateur RH interne ;
- Un intérêt particulier porté à la **qualité sociale des partenaires** de la chaîne de valeur, en cohérence avec la vocation ergonomique des produits fabriqués.

## B8 Main d'œuvre : caractéristiques générales

*Non applicable*

## B9 – Effectifs : santé et sécurité

*Non applicable*

## B10 Main d'œuvre : rémunération, négociations collectives et formation

*Non applicable*

## 4-Informations de gouvernance

### B11 Condamnations et amendes pour corruption

B11-01 et B11-02 : Condamnation et amendes pour corruption

§43

Conformément au §43 de la norme VSME, PERDELLE déclare qu'aucune condamnation ni aucune amende liée à des faits de corruption ou de pots-de-vin n'a été prononcée à son encontre au cours de l'exercice.

L'entreprise n'a fait l'objet d'aucune procédure, sanction administrative ou décision de justice relative à des pratiques de corruption, de fraude ou d'atteinte à l'intégrité des affaires.

Indicateur	Valeur
<b>B11-01</b> : Nombre de condamnations pour violation des lois anti-corruption	0 €
<b>B11-02</b> : Montant total des amendes pour corruption ou pots-de-vin	0 €

## Conclusion

L'exercice 2025 constitue une première étape structurante pour PERDELLE dans la formalisation de sa démarche de durabilité. En adoptant volontairement la norme VSME et en réalisant son premier Bilan Carbone®, l'entreprise se dote d'un socle fiable pour mesurer ses impacts environnementaux et pour dialoguer de manière transparente avec ses partenaires.

Les résultats confirment la spécificité du modèle PERDELLE : une activité interne très légère, une empreinte foncière minimale et des impacts principalement situés dans la chaîne de valeur, en particulier dans les achats de services et de matériaux. Cette configuration, typique des productions externalisées, oriente naturellement les leviers d'amélioration vers le travail avec les fournisseurs, l'optimisation des matériaux et la logistique.

Même si l'entreprise ne dispose pas de salariés, elle s'inscrit dans une dynamique sociale positive en collaborant avec des partenaires d'insertion pour l'assemblage de ses produits. Cet engagement indirect participe à une création de valeur locale cohérente avec l'ADN de la marque.

Ce premier rapport ne constitue pas un aboutissement mais un **point de départ**. Il permettra à PERDELLE, dans les prochaines années, d'approfondir l'analyse de ses impacts, de structurer progressivement des pratiques et objectifs adaptés à sa taille, et de renforcer la place de la durabilité dans son développement. Fidèle à ses valeurs de fonctionnalité et de sobriété, l'entreprise poursuivra cette trajectoire avec la volonté d'améliorer, année après année, la qualité et la pertinence de ses informations extra-financières.

## Annexe 1 – informations carbone



### Chiffres clés

Émissions totales de la société Perdelle	Émissions principales	Emprinte carbone d'une Perdelle
24,7 tCO <sub>2</sub> e	97 % Proportion liée au Scope 3 (achats, sous-traitance, transport)	31,8 à 39,0 kgCO <sub>2</sub> e Emprinte carbone totale d'une perdelle (matières + fonctionnement)

### Emprinte par modèle

Perdelle Néo	Perdelle Swan	Perdelle Taya
12,27 kgCO <sub>2</sub> e (matières) 37,54 kgCO <sub>2</sub> e (empreinte totale)	13,75 kgCO <sub>2</sub> e (matières) 39,02 kgCO <sub>2</sub> e (empreinte totale)	6,54 kgCO <sub>2</sub> e (matières) 31,81 kgCO <sub>2</sub> e (empreinte totale)

### D'où viennent les émissions ?

Matières & composants	Fonctionnement	Fin de vie et usages
<u>Environ 1/3 des émissions</u> Acier, aluminium, plastiques, mousse, bois, carton.	<u>Environ 2/3 des émissions</u> Sous-traitance, logistique, transport, maintenance, services.	<u>&lt;1% des émissions</u> Traitement des déchets, recyclage, utilisation des Perdelles

Ce Bilan Carbone® est une première étape. Il nous aide à comprendre notre impact et à identifier des pistes de progression. Les résultats comportent une incertitude d'environ ± 25 %, conforme à un premier exercice pour une TPE. Méthodologie : Bilan Carbone® selon les référentiels ABC. Périmètre : intrants, services, logistique, énergie, immobilisations, déplacements et fin de vie. Période étudiée : 1er juillet 2024 – 30 juin 2025.

## Extrait du Bilan Carbone®

### 3. Résultats du Bilan Carbone

#### 3.1 Résultats détaillés par poste d'émission

Le Bilan Carbone® de PERDELLE, réalisé sur la période juillet 2024 – juin 2025, aboutit à des émissions totales de 24,7 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>e).

Les postes d'émissions sont ventilés selon la structure suivante :

Catégorie	Émissions (kgCO <sub>2</sub> e)	Émissions (tCO <sub>2</sub> e)	Part du total	Incertitude moyenne
Énergie	583	0,6	2%	± 10 %
Immobilisations	420	0,4	2%	± 67 %
Matériaux de construction et intrants	8 621	8,6	35%	± 10 %
Fret et logistique	943	0,9	4%	± 47 %
Déplacements (professionnels et domicile-travail)	357	0,36	1%	± 26 %
Fin de vie et déchets	92	0,09	< 1 %	± 88 %
Achats de services	13 729	13,7	56%	± 30 %
TOTAL GÉNÉRAL	24 745	24,7 tCO <sub>2</sub> e	100%	—